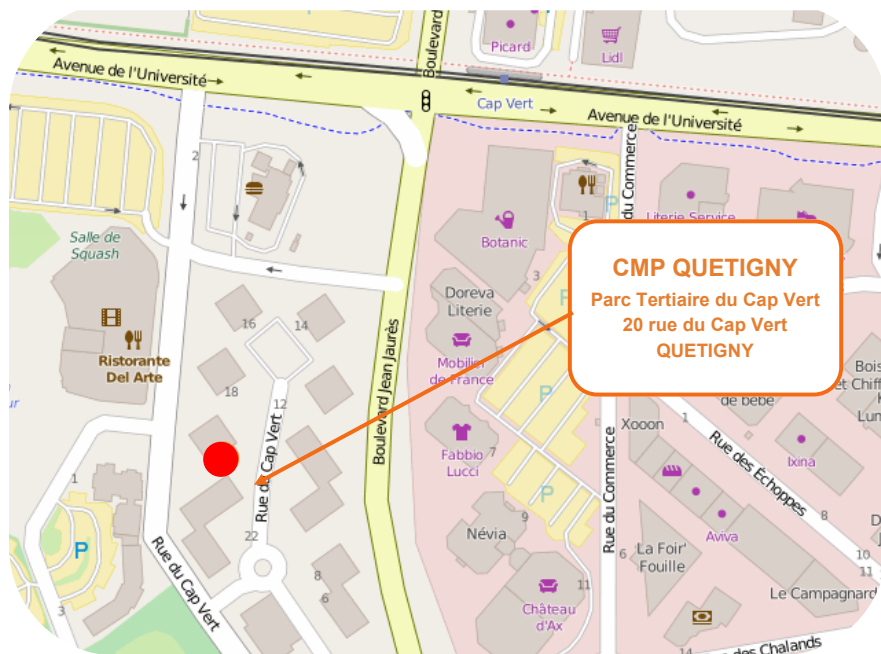


L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes : psychiatres, IPA (Infirmière de Pratiques Avancées), psychologues, cadre de santé, infirmières, assistantes sociales, psychothérapeute, assistante médico-administrative.

LE PLAN D'ACCÈS



En bus : prendre la ligne 16 – arrêt « Cap Vert »



En tramway : Tram T1 Dijon Gare > Quetigny Centre - arrêt « Cap Vert »

Quetigny

CMP

Parc Tertiaire du Cap Vert - 20 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

Le Centre Médico-Psychologique de Quetigny fait partie du pôle extra-hospitalier du Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon.

Il accueille des personnes résidants dans les communes d'Arc-sur-Tille, Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Neuilly-Crimolois, Quetigny, Remilly-sur-Tille et Sennecey-Lès-Dijon.



Contacts :

Secrétariat : 03 80 71 01 42

Fax : 03 80 71 81 30

Horaires d'ouverture :

9h00 - 12h30 / 13h30- 17h30

du lundi au vendredi

LES MISSIONS

Le Centre Médico-Psychologique est un lieu ouvert qui propose des consultations médicales et psychologiques, ainsi que des entretiens infirmiers et sociaux. Ces démarches s'inscrivent dans une prise en charge globale de la personne.

LES OBJECTIFS DES SOINS

Les soins (individuels ou de groupe) dispensés dans l'unité permettent :

- D'évaluer la demande et proposer une orientation,
- Une amélioration des symptômes,
- Le maintien ou le retour à domicile et autant que possible :
 - Une prise de conscience de sa problématique, un réaménagement psychique au travers d'un cheminement personnel,
 - Une remobilisation du désir, la possibilité de se projeter et de faire ses propres choix,
 - L'amorce d'un travail psychothérapeutique pouvant éventuellement se poursuivre en dehors de l'institution,
- D'éviter l'hospitalisation ou réduire sa durée, et permettre au patient de pouvoir se maintenir dans son réseau social.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'équipe pluridisciplinaire mène des actions individualisées et personnalisées, en proposant :

- Un accueil permanent, direct ou téléphonique des consultants et de leur famille,
- Un entretien préalable avec un infirmier suivi d'une orientation vers un psychiatre et / ou un psychologue.

Le psychiatre prescrit si besoin un suivi infirmier à travers :

- Un travail relationnel d'écoute et de soutien sous forme d'entretien,
- Des visites à domicile avec un accompagnement dans l'organisation de la vie quotidienne,
- Un suivi des traitements : injections, préparation de piluliers,
- Un travail de partenariat et de coordination avec les services socio-éducatifs, les médecins généralistes, les infirmiers libéraux, les institutions, les tuteurs,...

- Un travail de liaison avec l'intra - hospitalier,
- Une collaboration du centre de santé mentale de Chenôve avec l'équipe de l'Hôpital de Jour.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Pour toute prise en charge, il est nécessaire d'être muni de la Carte Vitale, d'une attestation de Mutuelle ou d'une attestation de CMU, d'une pièce d'identité.

L'ORIENTATION - LA PRESCRIPTION

Le CATTP, HDJ de Chenôve permet de favoriser et de maintenir une existence autonome, de valoriser les approches relationnelles, la communication et l'affirmation de soi par le biais d'ateliers à médiation thérapeutique, individuels ou en groupes.

Sur prescription médicale, sur un temps donné et après un entretien d'accueil les ateliers sont proposés à travers différents médiums : photolangage, musicothérapie, hypnothérapie, art-thérapie, médiation animale, couture, relaxation, journal...

LE DROIT DU PATIENT

- la Loi vous offre la possibilité de désigner « une personne de confiance » qui peut être un parent, un proche ou un médecin traitant, et une personne à prévenir.
- Vous pouvez si vous le souhaitez rencontrer un professionnel de santé pour évoquer vos directives anticipées ou le guide prévention santé.
- Il vous est possible d'accéder à votre dossier médical en faisant la demande auprès du Bureau des Admissions.
- Si vous rencontrez des difficultés concernant votre prise en charge (information en cas de dommages liés aux soins, informations, plaintes, réclamations, voies de recours), vous pouvez vous adresser au Cadre de Santé, au Médecin, au Directeur ou à la Commission Des Usagers (CDU).
- Vous pouvez rencontrer des structures et des personnes, représentants des usagers et/ou des associations de bénévoles qui peuvent vous accompagner (cf tableau d'affichage).
- Il vous est demandé de vous comporter de manière civique et respectueuse.